



## Doute sur une pratique sur internet

Par **titejess777**, le **01/05/2009** à **15:06**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai une question relative à un site web.

On m'a récemment envoyé le lien du site suivant : <http://devenirricheen1clik.ifrance.com/>

Sur ce site est indiqué qu'il est possible d'obtenir une rémunération sous forme de dons des internautes en diffusant un pack clé en main pour créer un site identique afin que ces internautes se rémunèrent à leur tour.

Le système de paiement est le paypal (système de dons). Pourriez-vous m'indiquer si cette pratique est autoriséeDoute ou non en France ? Quels sont les risques encourus ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement,

Par **frog**, le **01/05/2009** à **15:57**

Des annonceurs payent 30 euros pour une minute de travail ? Ben voyons...

Le principe est simple : Tu payes, mais tu ne reçois jamais rien en retour.

Et au mieux, ça s'arrête là. Au pire, tu subis les effets du phishing et ton compte en banque se vide.